

Préserver les surfaces d'assolement

Objectif

La taille minimale des surfaces d'assolement prévue par le plan sectoriel des surfaces d'assolement de la Confédération doit être respectée à long terme. Les surfaces d'assolement ne peuvent donc être utilisées qu'avec une extrême retenue pour des affectations qui transforment le sol. Les matériaux d'excavation non pollués doivent être utilisés pour revaloriser les sols dégradés.

Objectifs principaux: A Utiliser le sol avec mesure et concentrer l'urbanisation

Intervenants

Canton de Berne OACOT
OAN
Régions Toutes les régions
Communes Toutes les communes

Responsabilité: OACOT

Réalisation

- A court terme jusqu'en 2026
 A moyen terme entre 2027 et 2030
 Tâche durable

Etat de la coordination en général:

Coordination réglée

Mesure

Une attention particulière doit être accordée aux surfaces d'assolement dans le cadre des activités à incidence spatiale.

Démarche

1. Le canton tient à jour l'inventaire des surfaces d'assolement, et communique à la Confédération un aperçu de leur état.
2. Dans le cadre de leurs activités à incidence territoriale, le canton, les régions, les communes et les particuliers ménagent les surfaces d'assolement figurant dans l'inventaire, qu'elles soient imputables ou non. Ils se fondent sur les dispositions de la législation cantonale sur les constructions applicables à l'utilisation de telles surfaces. Dans ce contexte, ils tiennent compte du guide de l'OACOT intitulé "Terres cultivables et aménagement du territoire".
3. L'OAN élabore des études de base sur l'utilisation des matériaux d'excavation en vue de la revalorisation de terrains agricoles ayant subi une dégradation. Il examine l'opportunité d'adapter les bases légales.
4. Le canton a adhéré en juin 2013 au Système national d'information pédologique NABODAT (réseau NABODAT), un outil technique permettant aux autorités cantonales et fédérales de saisir, d'enregistrer, d'actualiser, d'évaluer et d'interpréter les données relatives au sol. L'OAN alimente cette base de données avec les informations foncières disponibles dans le canton.

Interdépendances/objectifs en concurrence

- Les axes de développement du canton de Berne coïncident le plus souvent avec des surfaces d'assolement.

Etudes de base

- Plan sectoriel des surfaces d'assolement de la Confédération (1992, révisé en 2014)
- Inventaire des surfaces d'assolement
- Guide intitulé «Terres cultivables et aménagement du territoire» (OACOT, 2020)
- Carte d'aptitude agricole du canton de Berne (1974)
- Articles 15 LAT, 30 OAT, 8b LC et 11a, 11f et 11g OC

Indications pour le controlling

Mise à jour de l'inventaire des surfaces d'assolement.